



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 31 DEC. 2009

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DCSP/SDST/DOPUS/N° 0000199-1

\\OPPGASOP\DOC- MO\NSPMPM5109_BLESSUMO.DOC
PM / PM

Affaire suivie par : Cdt EF Pierre-Marie MECHET

☎ : 0140072057

✉ : pierre-marie.mechet@interieur.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les directeurs départementaux de la sécurité publique

S/c de mesdames et messieurs les préfets
(y compris DOM)

S/c de messieurs les préfets délégués pour la sécurité et la défense

Monsieur le chargé de mission
coordonnateur des services de sécurité intérieure en Corse

Madame et Messieurs les directeurs de la sécurité publique

S/c de monsieur le haut commissaire
de la République en Nouvelle Calédonie

S/c de monsieur le haut commissaire
de la République en Polynésie française

S/c de monsieur le préfet de Mayotte

OBJET : Violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique
commises à l'occasion d'opérations de maintien de l'ordre.

REFERENCE (S) :

P. JOINTE (S) : Une planche photographique.

De plus en plus de manifestations souvent pacifiques à leur début, dégénèrent rapidement par la présence d'éléments très bien structurés, mobiles et déterminés, appartenant à la mouvance anarcho-libertaire.

Depuis le sommet de l'Otan à Strasbourg en avril dernier, puis le camp « No Border » à Calais en juin 2009, la manifestation du 10 octobre 2009 à Poitiers et enfin le dernier rassemblement du 05 décembre 2009 à Rennes, une nouvelle technique est actuellement mise en pratique par certains éléments extrémistes.

Elle consiste à déployer en forme de « U » une banderole de toile de couleur foncé (noire ou verte) relativement rigide, qu'une poignée de manifestants judicieusement répartis sur toute la longueur tiennent avec leurs mains ou avec des objets divers.

Cette action masque les intentions belliqueuses de la minorité agissante, limite la capacité d'observation et d'identification des individus auteurs de jets de projectiles et empêche toute interpellation des auteurs de troubles.

Lors de la dernière manifestation de Rennes, des œufs remplis préalablement d'une substance fortement irritante, étaient jetés sur les policiers. Sept d'entre eux faisaient l'objet de brûlures superficielles.

Les prélèvements du produit jeté sur les policiers lors de cette manifestation rennaise ont été confiés à un laboratoire pour analyse. Les résultats laissent apparaître que le mélange était composé d'un hydrocarbure lourd -type goudron- et d'un composé volatil du type white-spirit. D'autres substances inflammables et corrosives peuvent être utilisées (acide, soude, eau de javel, essence, etc...)

Ces nouveaux projectiles témoignent de la préméditation de ces activistes dont la seule intention est de blesser gravement et durablement les membres des forces de l'ordre.

Afin de parer à toute brûlure ou conséquence corporelle grave, les unités d'intervention de la Sécurité Publique que sont les CDI, les CS, les BAC doivent impérativement faire l'acquisition d'un extincteur-douche de sécurité. Il s'agit d'un appareil de nettoyage et de lavage de brûlures de marque Desautel, d'une capacité de 9 litres de type CE 0062. Porté sur le dos avec un harnais, il permet à un policier d'intervenir rapidement avant même l'arrivée d'un médecin du SDIS ou du SAMU et avant un transfert vers un centre hospitalier.

En outre, chaque policier affecté dans ces unités doit veiller à la bonne qualité de sa tenue de maintien de l'ordre, garante d'une protection durant les toutes premières minutes en cas de jet de substance nocive et agressive.

Enfin, l'arsenal juridique réprimant les violences exercées à l'encontre des forces de l'ordre devra être mis en œuvre par les OPJ des BSU ou des Sûretés Départementales, en appliquant selon le cas, les articles 222-7 à 222-14-1 du Code Pénal.

Il convient lors de ces affrontement de plus en plus violents de préserver l'intégrité physique de vos personnels et d'y répondre le plus efficacement possible dans le respect des lois et règlements.

Jean CHABROL



